



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE AUTORISANT UNE COURSE SUR ROUTE

**Course Cycliste de l'US Maule
Souvenir Claude LHERMITTE**

Dimanche 30 août 2026

N/Réf. : OL/EF – Arrêté n° 2026-108

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2,

Vu la demande présentée par l'US Maule Cyclisme, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser le dimanche 30 août 2026 une course cycliste.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : La course cycliste du dimanche 30 août 2026 qui fait l'objet de la demande susvisée est autorisée.

ARTICLE 2 : Les participants à la course sont autorisés à emprunter les voies suivantes pour effectuer une boucle à partir de 8h30 jusqu'à 10h30 avec une reprise à 13h00 jusqu'à 18h00 maximum.

- Grande Rue → Chemin des Closeaux → Route de Maule
- Route d'Herbeville (entre Avenue Saint-André et Grande Rue)

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire et la matérialisation des éventuels périmètres de sécurité (barrières, signaleurs, ...) seront mises en place par les organisateurs, la sécurité de la course étant sous l'entière responsabilité de l'US Maule Cyclisme 78.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Maire d'Herbeville
- US Maule Cyclisme 78

Fait à Maule, le 20 juillet 2026.



Olivier LEPRÊTRE
Le Maire.